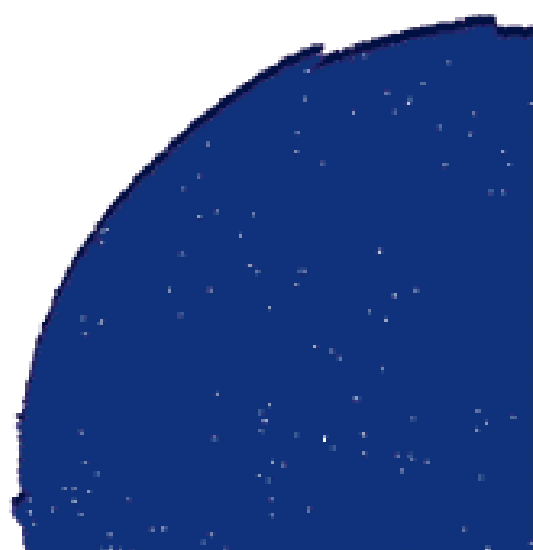


Modèles réglementaires du haut débit

Questionnaire relatif à la consultation publique du 20 octobre 2008



Modèles réglementaires du haut débit

Questionnaire relatif à la consultation publique du 20 octobre 2008

I. Question préliminaire

1. Avez-vous des remarques à formuler sur l'approche générale retenue par l'Autorité pour apprécier à partir de modèles de coût le niveau des tarifs d'éviction, vis-à-vis du dégroupage, pour les offres « bitstream » de France Télécom ?

II. Modèle réglementaire du coût de l'accès dégroupé

2. Avez-vous des remarques à formuler sur l'approche générale retenue par l'Autorité et le périmètre du modèle ?
3. Avez-vous des remarques à formuler sur les paramètres retenus, en particulier sur :
 - le taux de pénétration estimé pour le premier semestre 2009 et son mode de calcul ;
 - la part de marché de l'opérateur modélisé ;
 - la modélisation des deux nouvelles modalités de cohabitation (demi-emplacement et très petits sites ;
 - le taux de croissance mensuel du dégroupage ;
 - le coût des DSLAM ;
 - le coût du capital ;
 - le taux de progrès technique retenu pour les équipements actifs ;
 - le taux de coût communs ?

III. Modèle réglementaire de coût de collecte

1) Outil de modélisation de tracé de réseau

4. Avez-vous des remarques à formuler sur l'approche générale retenue par l'Autorité et le périmètre du modèle ?
5. Avez-vous des remarques à formuler sur les paramètres retenus, en particulier sur :
 - l'ordre retenu pour le dégroupage des répartiteurs ;
 - le facteur de passage du réseau modélisé au réseau réel estimé à 1,5 ;
 - le taux de sécurisation pris comme nul pour un réseau infrarégional résidentiel IP ?

2) Volet économique du modèle

6. Avez-vous des remarques à formuler sur les paramètres retenus, en particulier sur :
 - le taux de pénétration estimé pour le premier semestre 2009 et son mode de calcul ;
 - la part de marché de l'opérateur modélisé ;
 - le débit moyen par abonné dégroupé ;
 - le coût par mètre linéaire de réseau retenu (tarif de l'offre LFO) ;
 - la proportion des liens LFO mutualisés entre opérateurs ;
 - le coût des équipements actifs IP et leur taux de progrès technique ;
 - le coût du capital ;
 - le taux de coût communs ?